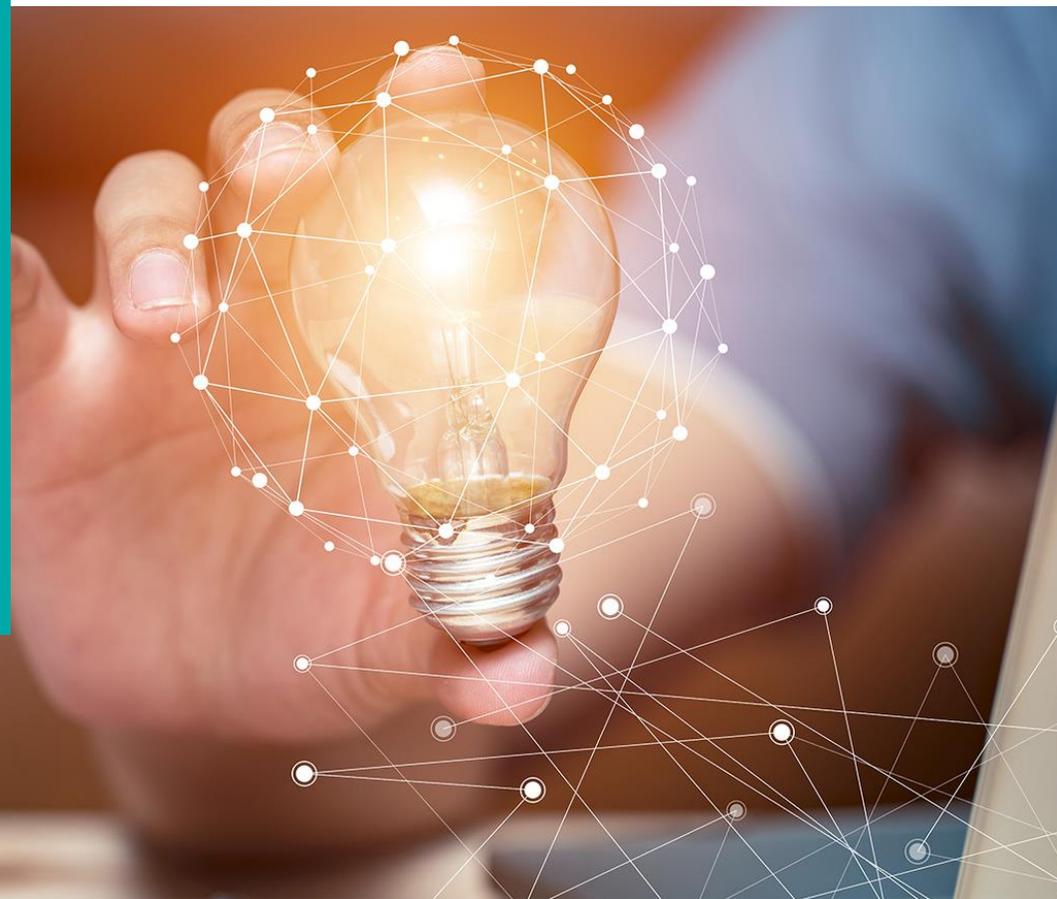


Diagnostic de conformité : Facturation électronique

Marc LAMORT DE GAIL

Thomas YOU



Crédit : GETTY



Les intervenants



Marc Lamort de Gail

Expert-comptable INCIVO
Président CONFERO/ODK



Thomas You

Fiscaliste INCIVO



Le sommaire

01

Introduction

Présentation des obligations d'e-invoicing et d'e-reporting

02

Diagnostic

Etude d'une boutique de vêtements : champ d'application, SI, etc.

03

Conclusion

Constats et préconisations pour réussir sa transition vers la facture électronique et le e-reporting



Présentation des obligations d'e-invoicing et d'e-reporting

Les objectifs de la réforme

Le Contrôle Continu des Transactions est une tendance mondiale



Détection des fraudes



Pré-remplissage
des déclarations de
TVA



Gains de productivité



Connaissance détaillée
de l'activité économique

Cela suppose de transmettre systématiquement à l'administration fiscale des données pour contrôler la TVA à des fréquences régulières

Les sources

Lois et Décret

- Article 26 de la loi de finances rectificative pour 2022 n°2022-1157 du 16 août 2022 tel que modifié par l'article 91 de la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023.
- Décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022 relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction
- CGI art. 289 bis
- CGI art 290 et 290 A

+ *Spécifications fonctionnelles et FAQ AIFE / MFE*

*Une complexité venant du mariage entre la législation TVA, les spécifications externes et la génération des données
Quelles obligations s'appliquent ? À qui ?*

Obligations de transmission

e-invoicing

- Données de ventes et d'achats entre professionnels (B2B) :

e-reporting

- Données des transactions internationales (B2Bi)
- Données des transactions avec des non assujettis à la TVA (B2C)
- Données de paiement de certaines prestations de service (B2B ou B2C)

Les deux obligations de la réforme



>e-Reporting

- **L'e-reporting des données de transaction** (art. 290 du CGI) est la transmission de données à l'administration pour les transactions interentreprises non domestiques appelées B2B International (BtoBi), et entre les entreprises et le consommateur final appelées B2C (BtoC)
- **L'e-reporting des données de paiement** (art. 290 A du CGI) ne vise que les opérations relevant de la catégorie des prestations de services mentionnées aux articles 289 bis et 290 du code général des impôts, dans la mesure où l'entreprise n'a pas opté pour la TVA sur les débits et hors opérations donnant lieu à auto-liquidation de la TVA.

Attention, en cas d'option à la TVA sur les débits, les données de paiement relatives aux acomptes sur prestations de service doivent être transmises dès lors que l'exigibilité de la TVA est à l'encaissement.



>e-Invoicing

- Echange électronique de factures pour les transactions domestiques entre assujettis à la TVA établis, domiciliés ou ayant leur résidence habituelle en France.
- Envoi des factures dématérialisées et structurées de société à société (BtoB) via des plateformes de dématérialisation partenaire (PDP)
- Transmission des données fiscales de la facture dématérialisée à l'administration fiscale
- Communication entre les plateformes via un annuaire des entreprises administré et mis à jour par L'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE)

Le e-reporting est aussi complexe et important que le e-invoicing !

Les deux volets du e-reporting

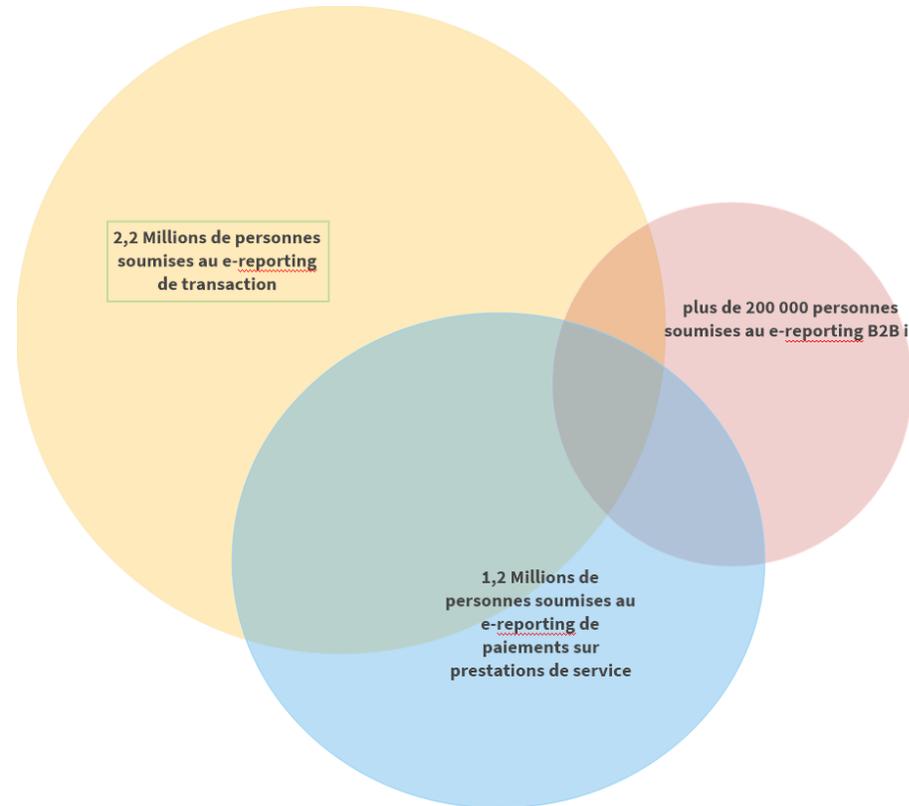
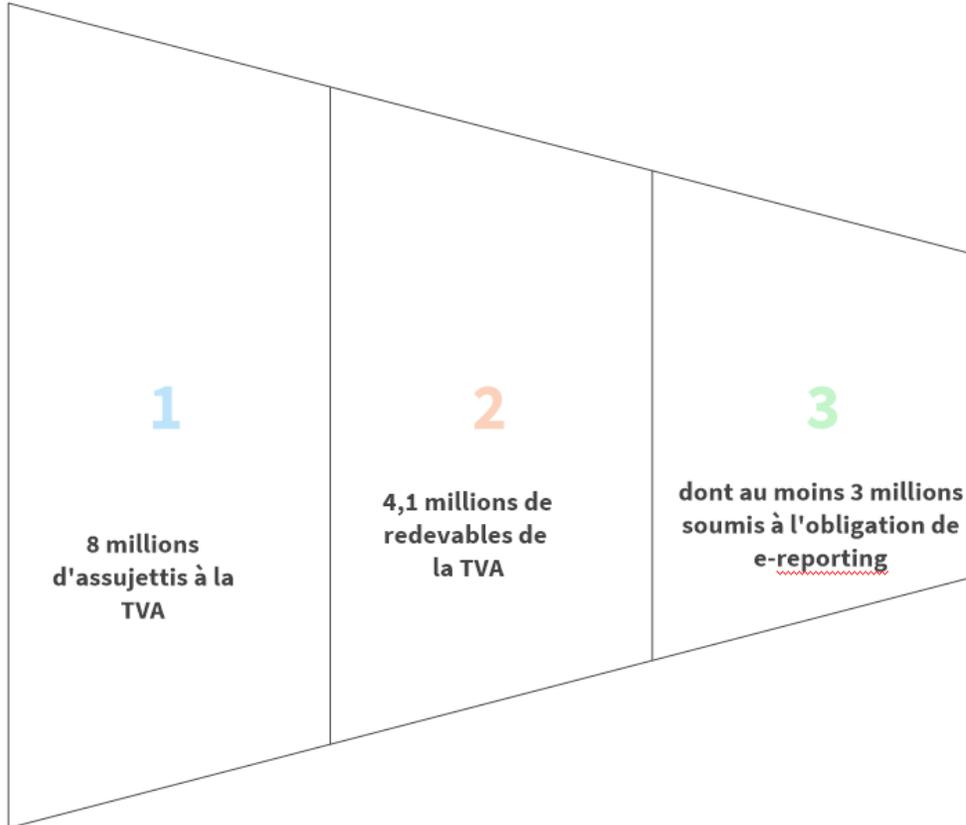
Il est nécessaire d'analyser tant les flux entrants que sortants

E-reporting de transaction	E-reporting de paiement
B to C domestique	Données de paiement des prestations de service en cas d'exigibilité de la TVA à l'encaissement hors opérations autoliquidées par le preneur.
B to C international	
B to B international	

Outre les ventes, certaines transactions d'achat sont aussi dans le champ !



Qui est soumis au e-reporting ?



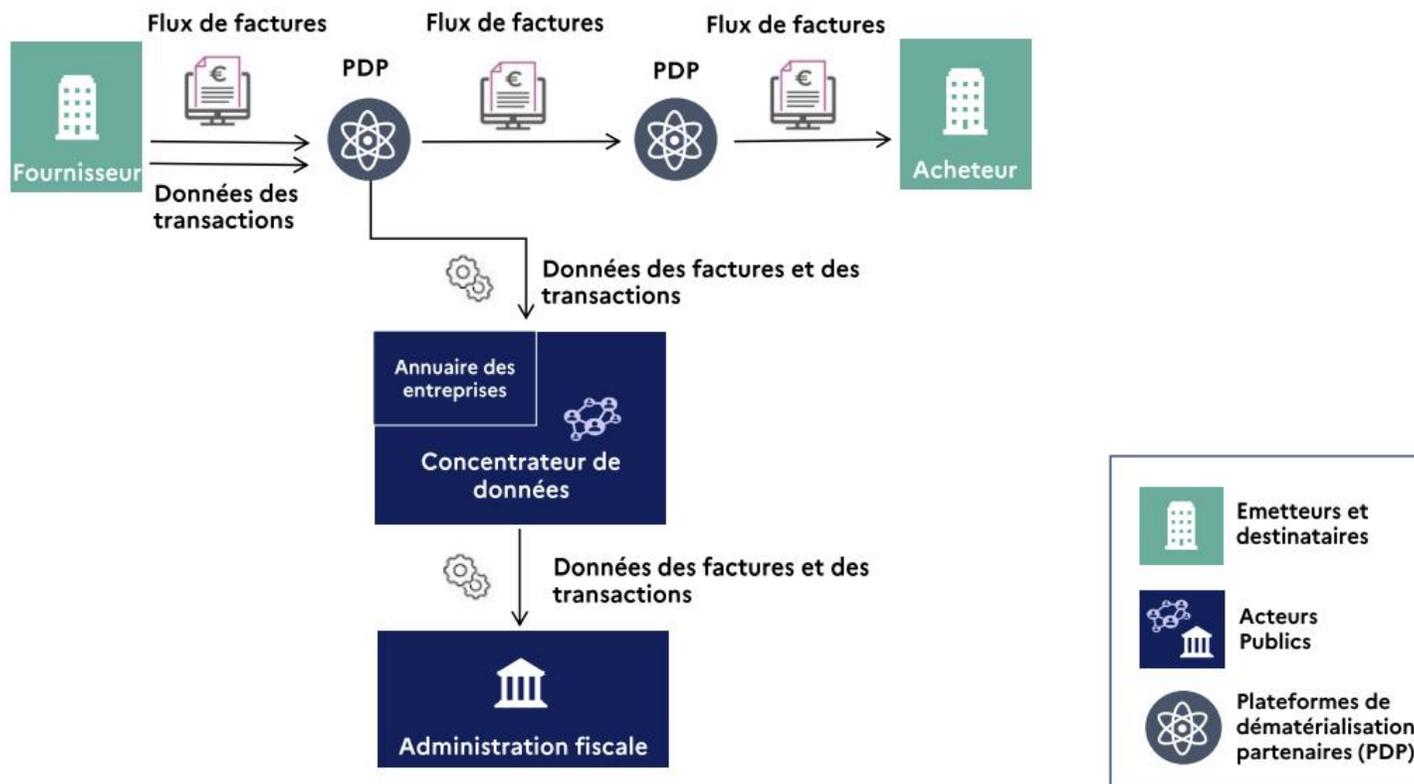
Focus B2B i:

- 181 000 entreprises exportatrices en 2022
 - 4 580 GE & ETI
 - 42 130 PME
 - 134 502 TPE
- Bien plus d'acheteurs B2B i

*Le constat : un nombre très important d'entreprises concernées.
L'enjeu : un risque d'embouteillage pour la mise en conformité à proximité
des échéances*



Transmission des données



L'enjeu : définir le circuit optimal de facturation / d'enregistrement des recettes et les acteurs pertinents pour la transmission des données de reporting

Données de transaction (BtoC)

- SIREN du fournisseur de bien ou service
- Période au titre de laquelle la transmission est effectuée
- Mention « Option pour le paiement de la taxe d'après les débits » s'il y a lieu
- Date des opérations (transactions)
- Catégorie de transaction :
 - Livraison de bien soumise à la TVA,
 - Prestation de services soumise à la TVA,
 - Livraisons de biens et prestations de services réalisées par des assujettis établis en France et qui ne sont pas situées en France
 - Opérations donnant lieu à l'application des régimes prévus au e du 1 de l'article 266 et aux articles 268 et 297 A du CGI (TVA Sur la marge)
- Par taux d'imposition, montant total HT et montant de TVA correspondante
- Montant total de la TVA due en France exprimé en euros pour les transactions établies en devise étrangère
- Devise
- Nombre de transactions quotidiennes pour les opérations ne donnant pas lieu à facture
- Numéro de facture pour les opérations donnant lieu à facturation électronique (« factures » à des non-assujettis)

L'enjeu : ces données sont dues quelle que soit le type de flux utilisé : Z de caisse ou « factures » individuelles à des non-assujettis à la TVA



Données de transaction (BtoBi)

Elles sont identiques dans leur forme sémantique et syntaxique à celles transmises dans le cadre de l'e-invoicing

Sauf le numéro d'identité mentionné au 1er alinéa de l'article R 123-221 du code de commerce (SIREN) de l'assujetti non établi en France. Le n° TVA intracommunautaire ou un numéro étranger remplacera le cas échéant le SIREN).

L'enjeu : inventorier toutes les transactions internationales (ventes et achats)



Données de paiement

Période concernée : Date début période - Date fin période



Transactions sans facture

- Date paiement
- Répartition par taux
 - > Date paiement
 - > Code devise
 - > Montant encaissé



Facture

- Numéro de facture
- Date paiement
- Répartition par taux
 - > Date paiement
 - > Code devise
 - > Montant encaissé

*L'enjeu : collecter les données de paiement des prestations de service concernées
(hors option pour les débits et opérations autoliquidées)*



Fréquences de transmission

	Transmission des données de transaction (B2B international et B2C)		Transmission des données de paiement des prestations de service (ayant donné lieu à facture ou à déclaration)	
	Fréquence du dépôt	Délai de dépôt	Fréquence du dépôt	Délai de dépôt
Entreprises soumises au régime réel normal mensuel	Par décade Trois dépôts au titre d'un mois : <ul style="list-style-type: none"> • Période 1 : du 1 au 10 du mois • Période 2 : du 11 au 20 du mois • Période 3 : du 21 à la fin du mois 	10 jours après la fin de la période, soit : <ul style="list-style-type: none"> • Période 1 : 20 du mois • Période 2 : 30 du mois • Période 3 : 10 du mois suivant 	Mensuelle	Avant le 10 du mois suivant
Entreprises ayant opté pour le régime réel normal trimestriel*	Mensuelle	Avant le 10 du mois suivant		
Entreprises soumises au régime simplifié d'imposition TVA	Mensuelle	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant	Mensuelle	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant
Entreprises bénéficiant du régime de franchise en base de TVA	Bimestrielle (tous les 2 mois)	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant la fin de la période	Bimestrielle (tous les 2 mois)	Au plus tard entre le 25 et 30 du mois suivant la fin de la période

*Entreprises qui paient moins de 4000€ de TVA par an

L'enjeu : définir les fréquences applicables à chaque entreprise et adapter les process déclaratifs



Un calendrier très serré

L'enjeu : être prêt dans les délais pour la date butoir de septembre 2026 (a minima réception des factures)

Sites pilotes

Installation de sites pilotes via les PDP enregistrées.
Mise en place de l'annuaire, gestion des échanges de factures et envoi du e-reporting



2025

Grandes entreprises et ETI

Application en septembre à ces entités
Toutes les entreprises devront pouvoir recevoir des factures adressées par PDP



2026

Mise en place obligatoire pour toutes les entreprises

Généralisation de la réforme en septembre
Tous les assujettis à la TVA devront émettre ou recevoir e-reporting + e-invoicing



2027



Diagnostic Boutique de vêtements

Boutique de vêtements



Dépenses

- Achats MP / Marchandises en France
- Achats MP / Marchandises dans l'UE
- Achats MP / Marchandises hors UE



Recettes

- Ventes de vêtements (BtoC / BtoB) :
 - Domestique
 - UE
 - Hors UE
- Retouches
- Utilisation d'une plateforme

Diagnostic

1

Questions comptables
et fiscales

2

Impact sur les SI

3

Diagnostic de conformité
avec e-diag

Les questions comptables et fiscales

La qualification des opérations

La distinction entre prestations de services et livraisons de biens

Pour être imposable à la TVA, l'opération doit consister soit en une livraison d'un bien soit en une prestation de service.

Avec l'obligation d'e-reporting, les entreprises devront être en mesure de distinguer ces concepts, notamment pour le reporting de paiement.

Aux termes du II de l'article 256 du CGI, est considérée comme **livraison d'un bien** le transfert du pouvoir de disposer d'un bien corporel comme un propriétaire.

La notion de **prestation de service** correspond, quant à elle, à une catégorie résiduelle qui vise les opérations autres que les livraisons de biens.

Points d'attention

- **Les systèmes de caisse sont rarement paramétrés** voire capables de faire la distinction
- **Les opérations « mixtes » et « doubles »**

L'enjeu : paramétrer correctement les systèmes



Les questions comptables et fiscales

La qualification des opérations

Définition d'une opération complexe unique

Des activités dont les éléments sont si étroitement liés qu'ils forment, objectivement, une seule prestation économique indissociable dont la décomposition revêtirait un caractère artificiel (art. 257 ter du CGI)

Enjeu

Détermination de l'application du e-reporting des données de paiement.

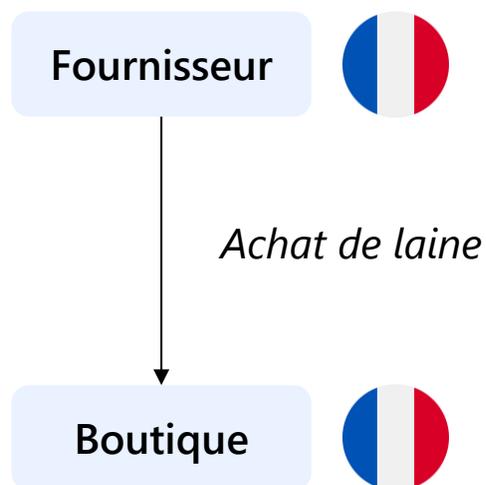
- Si l'opération principale est une livraison de bien : hors du champ du e-reporting des données de paiement.
- Si l'opération principale est une prestation de service : dans le champ du e-reporting des données de paiement*.

*(*Hors option de la TVA sur les débits et hors prestations de service pour lesquelles la taxe est due par le preneur)*



Les questions comptables et fiscales

Achat de matières premières / marchandises auprès d'un fournisseur français :



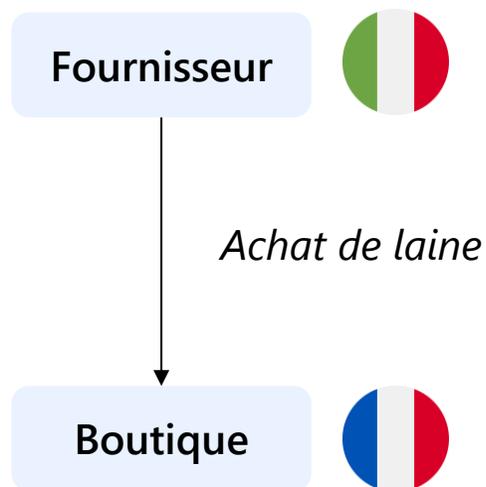
Opération entre deux assujettis français (BtoB)

→ E-invoicing



Les questions comptables et fiscales

Acquisition intracommunautaire (BtoBi) :



Opération entre deux professionnels (BtoBi)

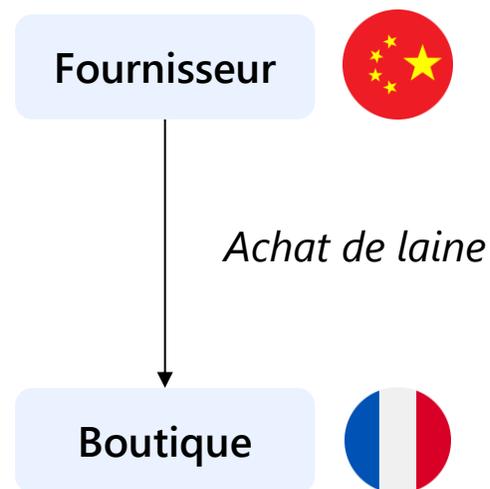
→ E-reporting des données de transaction

→ Redevable de l'obligation de reporting : le destinataire assujetti établi en France (boutique de vêtements)



Les questions comptables et fiscales

Importation (hors DOM) : BtoBi



Opération entre deux professionnels (BtoBi)

→ Hors du champ d'application du e-reporting

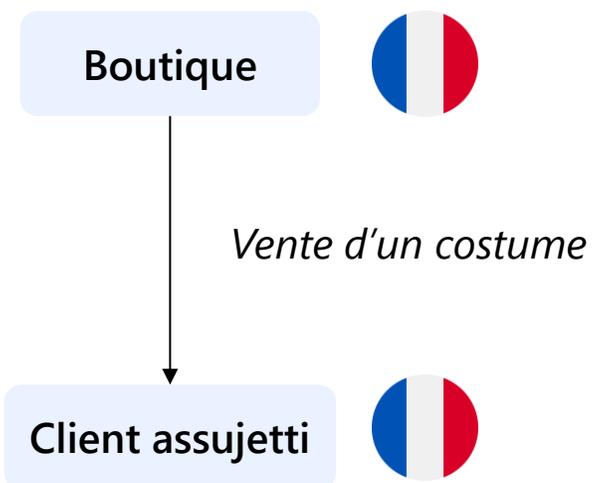
Ceci ne concerne pas les prestations de service acquises hors de l'UE pour lesquelles le dispositif applicable dépend de la territorialité de l'opération au regard des articles 259 à 259 D

→ Information obtenue par le biais des documents douaniers



Les questions comptables et fiscales

Vente à un **assujetti** français (BtoB domestique) :



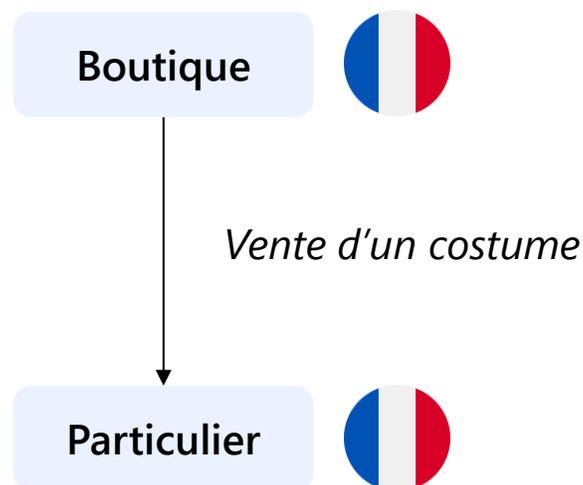
Opération entre deux assujettis français (BtoB)

→ E-invoicing



Les questions comptables et fiscales

Vente à un **non assujetti** français (BtoC) :



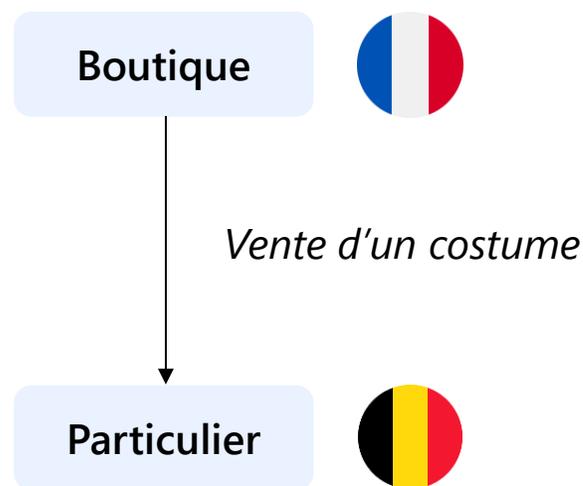
Opération entre un assujetti français et un particulier (BtoC)

- E-reporting des données de transaction
- Redevable de l'obligation : l'assujetti établi en France (boutique de vêtements)



Les questions comptables et fiscales

Vente à distance à un particulier belge (BtoCi) :



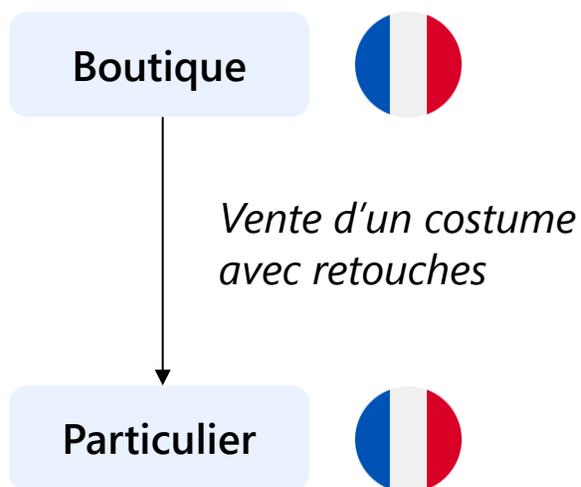
Traitement fiscal au regard de la TVA	
VAD intracommunautaires de biens > 10 000 euros sur l'ensemble des EM de l'UE	VAD intracommunautaires de biens < 10 000 euros sur l'ensemble des EM de l'UE
TVA de l'Etat membre (Belgique)	TVA française applicable
E-reporting des données de transaction	
Redevable de l'obligation : l'assujetti établi en France (boutique de vêtements)	



Les questions comptables et fiscales

Mise en situation : boutique de vêtements établie en France propose à la vente des costumes et un service de retouche sur-mesure (*pas d'option de paiement de la TVA sur les débits*)

Vente à un **non assujetti** français (BtoC) :



Analyse au regard de la réforme :

Opération principale est une livraison de bien (vente du costume)

E-reporting des données de paiement ne concerne que les prestations de service.

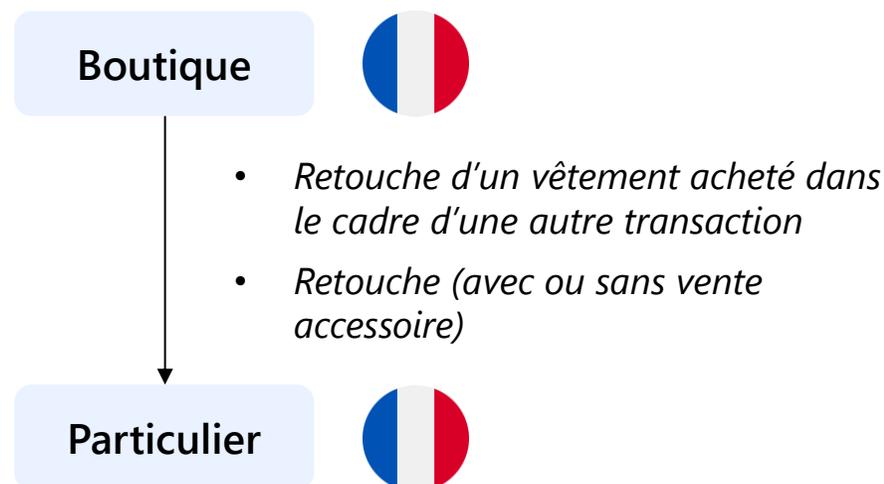
CCL : Hors du champ du e-reporting des données de paiement.



Les questions comptables et fiscales

Mise en situation : boutique de vêtements établie en France propose à la vente des costumes et un service de retouche sur-mesure (*pas d'option de paiement de la TVA sur les débits*)

Vente à un **non assujetti** français (BtoC) :



Analyse au regard de la réforme :

Opération principale est une prestation de service (la retouche)

E-reporting des données de paiement concerne les prestations de service.

CCL : Dans le champ du e-reporting des données de paiement.

Les questions comptables et fiscales

L'impact de la territorialité de la TVA

Spécificités liées à MONACO

Les assujettis **monégasques inscrits auprès du SIE de Menton** pour leur activité sur le continent seront dans l'annuaire et, in fine, dans le champ du e-invoicing.

Pour les transactions avec des opérateurs monégasques **non-inscrits au SIE de Menton**, les opérations entrent dans le champ du e-reporting des données de transaction de l'assujetti doté d'un numéro SIREN (celui établi sur le territoire continental français).

A noter : un assujetti monégasque qui voudrait entrer dans le champ de la facturation électronique (e-invoicing) le pourra. Dès lors, l'assujetti français pourra échanger en e-invoicing avec cet opérateur. Dans ce cas, pour éviter une double transmission par l'assujetti établi en France et celui situé à Monaco, l'assujetti français n'aura plus à transmettre les transactions avec Monaco en e-reporting.

L'enjeu : paramétrer correctement les systèmes

Spécificités liées aux DOM/COM

Cf. tableaux de la DGFIP :

<https://www.impots.gouv.fr/facturation-electronique-entre-entreprises-et-transmission-de-donnees-de-facturation>



Les questions comptables et fiscales

Les conséquences sur les paramétrages des SI

E-reporting et tolérance des écritures récapitulatives

E-reporting et tolérance de validation des écritures comptables fondant les déclarations de TVA

L'enjeu : comptabiliser l'opération en respectant les règles d'inaltérabilité des écritures et en préservant le chemin de révision voire la piste d'audit fiable



L'impact sur les SI

Le processus de constitution du fichier e-reporting

Étapes

- Collecte,
- Contrôle et corrections éventuelles
- Agrégation
- Mise au format requis,
- Transmission et respect des délais

Point d'attention

Les systèmes d'information utilisés pour enregistrer les ventes et produire les notes, tickets, factures varient selon la taille et l'activité des entités concernées.

L'enjeu : cartographier les flux d'achat et de vente et leurs applications de gestion pour mesurer l'impact de la réforme sur ces systèmes.



L'impact sur les SI

La variété des systèmes émetteurs

- 4000 systèmes de caisse exploités en France
+ Applications développées en interne
+ Logiciels de facturations (BtoB et BtoC) : CRM voire ERP
- Toutes les architectures informatiques se rencontrent (« on premise », SaaS, etc.)

Point d'attention

- Beaucoup de logiciels ne sont pas encore capables de générer une facture dans un des formats du socle
- Applications, CRM, ERP peuvent avoir fait l'objet d'un paramétrage spécifique
- Tous les systèmes ne sont pas connectés à internet

L'enjeu : faire un inventaire par établissement (SIRET) des différents systèmes de caisse et de facturation aux non-assujettis

Attention, le champ d'application du e-reporting de transaction « BtoC » est plus large que celui de la législation sur les caisses



L'impact sur les SI

E-reporting BtoC : l'hétérogénéité des SI

Spécifications fonctionnelles

« Le récapitulatif journalier édité à partir des systèmes de caisse dit « ticket Z » ou « Z de caisse » totalise l'ensemble des recettes et ventes du jour et la TVA, et peut donc permettre d'obtenir les informations nécessaires à la création du flux de e-reporting (XML) correspondant, notamment le nombre de transactions quotidiennes correspondant au nombre de tickets de caisse. »

Point d'attention

- Absence de définition du « Z » de caisse et de standardisation de son contenu
- Chaque éditeur a sa propre conception de la notion de « Z de caisse », qui ne correspond pas forcément avec celle de la réforme. Les données suivantes ne sont que rarement gérées : le SIREN du déclarant, l'option pour les débits, la catégorie de transaction, le nombre de transactions de la période

L'enjeu : présence des données requises par la réforme dans le Z

Un groupe de travail de l'Académie des sciences comptables recueille actuellement les cas d'usages pour les soumettre à la DGFIP et réfléchit à une proposition de définition du Z de caisse.



L'impact sur les SI

E-reporting BtoC : l'hétérogénéité des SI

En pratique

La boutique de vêtements redevable du e-reporting utilise plusieurs solutions informatisées différentes, en fonction des flux et de ses besoins

Il faut collecter les données de chaque système et les agréger en un fichier unique, manuellement, ou automatiquement (ce que peut réaliser **un OD**)

Point d'attention

Agrégation par SIREN ou éventuellement par SIRET.

- *Attention, si par SIRET charge aux PDP de faire l'agrégation par SIREN.*
- *Possible uniquement si pas de correction des fichiers nécessaires pour distinguer les ventes.*

A l'échelle de groupes intégrés, les consolidations et vérifications des fichiers de reporting seront fréquents

L'enjeu : définir tous les formats et modes d'émission des données pour chaque SIRET



L'impact sur les SI

Le rapprochement des paiements

En pratique

Principale difficulté : le rapprochement des paiements avec les factures de prestation de service (B2B, B2Bi) ou les notes justifiant des services faits pour le compte de particuliers (exemple : les retouches).

A faire mensuellement et à envoyer via une PDP avant le 10 du mois suivant celui durant lequel les règlements ont été effectués.

Point d'attention

OUI, ce rapprochement est réalisé dans les logiciels comptables ou de pré comptabilité

TOUTEFOIS, l'expérience montre cependant qu'il reste difficile d'automatiser intégralement le lettrage et qu'une partie des opérations doit faire l'objet d'un contrôle par les entreprises.

LA QUALITE DES FICHIERS transmis par les banques (EBICS/DSP2) est très variable

L'enjeu : récupérer des données de paiement fiables dans les délais prescrits

Outil de diagnostic



+ Nouvelle analyse

Dossiers

Aide

Documentation



Dossier client

< Liste des dossiers

TY

CONFERO

SIREN : [813 723 145](#)

Forme juridique : SAS - Société par actions simplifiée
Adresse du siège : 75015 PARIS 15
Millésime fiscal : 2021
Taille du FEC : 6 558 lignes

Activité : Programmation informatique (NAF 62.01Z)
Régime fiscal : BIC RN
Dernière analyse : 31/10/2024
Critères de contrôles : [Configurer](#)

EL Dossier attribué à Eloi LDG

ECF **Diagnostic**

Détails du diagnostic

Renseigner le diagnostic



À remplir 0%



Clôture du diagnostic : [Clôturer le diagnostic](#)

Type de diagnostic : Non renseigné
Modification du diagnostic : Non renseigné
Test Compta Démat : Conforme
Contrôles Point 2 : [3 anomalies](#)
Contrôles complémentaires : [4 anomalies](#)

Rapports générés

[Télécharger les fichiers](#)

PDF Descriptif du FEC
PDF Rapport Test Compta Démat
XLS Fournisseurs
XLS Clients

Comptes-Rendus de mission

PDF Rapport auditeur
PDF Rapport client

Fichiers analysés

[Télécharger les fichiers](#)

FEC
EDI



Outil de diagnostic

Champ d'application

- E-invoicing
- E-reporting des données de transaction
- E-reporting des données de paiement

Systèmes de caisse

- Inventaire des caisses
- Analyse de la conformité des caisses (certification / attestation)
- Préparation à la récupération des données e-reporting

Conservation et archivage

- Classement des factures
- Obligations comptables et commerciales
- Obligations fiscales

Analyse approfondie des ventes et achats

- Analyse des spécificités liées aux achats et ventes
- Analyse des fournisseurs et clients
- Analyse des factures et signatures



Outil de diagnostic

GRANDE
JOURNÉE
DE L'INNOVATION

Système de caisse

CONFERO - Millésime fiscal : 2021

Description

Établissements utilisant ce système *

Tous

813 723 145 00021
28 de vanves - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

813 723 145 00039
17 tiphaine - 75015 PARIS 15

Nom interne du système *

UE 2024

Type de système *

Caisse enregistreuse

Applicable
Ce système de caisse entre dans le champ d'application

Conformité

Éditeur *

CABRESHOES SARL

Modèle *

EASYSTORE

Version *

Type de certification *

Certificat INFOCERT

Voir le certificat

Notes internes

À usage interne, non repris dans le Compte-Rendu de Mission

Annuler **Enregistrer**

Certificat
Certificate

No 525/0524-1
Date d'émission (issue date) : 17/01/23
Date de renouvellement (renewal date) : 17/01/24
Numéro de version 3 certifiée le 17/01/23 conforme aux règles NF525 V2.2
Issue number 3 certified on 17/01/23 according to NF525 V2.2 rules
Première admission le 17/01/23 pour la version 3
First admission on 17/01/23 according to issue 3

CABRESHOES SARL
40 Avenue Grande Duchesse Charlotte - L-3440 DUDELANGE

Est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification de l'application NF Logiciel Gestion de l'Encaissement (NF525) pour le produit :
Is authorized to affix the NF mark on the product, in accordance with the general rules of the NF mark and the NF Logiciel Gestion de l'Encaissement (NF525) rules.

**EASYSTORE, version 3,
WINDOWS
Catégorie B**

Le produit désigné est certifié conformément aux Règles de certification NF Logiciel Gestion de l'Encaissement (NF525) et à la norme ISO/CEI 25051 : 2014. The designated product is certified in accordance with the Certification rules NF Logiciel Gestion de l'Encaissement (NF525) and the ISO/IEC 25051 : 2014 standard.

Le produit désigné est certifié conformément aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données prévues par la législation française au 3° bis du Titre I de l'article 286 du code général des impôts. The designated product is certified in accordance with the Conditions of Inalterability, Security, Retention and Archiving of Data provided for by French legislation in Part 3 of Title I of Article 286 of the General Tax code.

Le présent certificat, renouvelable, est valable jusqu'au 17/01/24, sous réserve des contrôles effectués par INFOCERT et/ou AFNOR Certification et sauf retrait, suspension ou modification. This certificate, renewable, is valid until 17/01/24, subject to the controls carried out by INFOCERT and/or AFNOR Certification and except withdrawal, suspension or modification.

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur. This certificate supersedes all previous certificates

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site internet d'AFNOR Certification www.marque-nf.com
The validity of the certificate can be checked on the AFNOR Web site www.marque-nf.com.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification
CERTIF 1332.4.112014

Secrétariat technique assuré par
Technical secretariat provided by
INFOCERT
<http://www.infocert.org>
adm@infocert.org



Outil de diagnostic

COMPTE NUM	COMPTE LIB	COMPAUX NUM	COMPAUX LIB	Factures	Pourcentage	Total cumulé des factures	Poids cumulé en % du total des fournisseurs
401109	FOURNISSEURS SYSTÈME U	CN	CENTRALE NATIONALE	224	4.6 %	224	4,60 %
401400	FOURNISSEUR	F4BMW06000	BMW FINANCIAL SERVICES	211	4.33 %	435	8,93 %
401000	FOURNISSEUR	F0SAD01000	MLAP (EX PRESSTALIS - SAD NANT	180	3.7 %	615	12,63 %
401200	FOURNISSEUR	F2LUC01000	LUCIE/SINERGY	138	2.83 %	753	15,47 %
401200	FOURNISSEUR	F2ARM01000	ARMORINE	80	1.64 %	833	17,11 %
401400	FOURNISSEUR	F4OVE01000	OVERLEASE / DIAC RENAULT	77	1.58 %	910	18,69 %
401400	FOURNISSEUR	F4BEZ02000	CARROSSERIE BEZIER LALANDE	68	1.4 %	978	20,09 %
...							
401000	FOURNISSEUR	F0CHA01000	CHARCUTERIE 3 RIVIERES	66	1.36 %	1 044	21,44 %
401400	FOURNISSEUR	F4TOK01000	TOKHEIM	10	0.21 %	3 884	79,77 %
401400	FOURNISSEUR	F4VEO03000	VEOLIA EAU	10	0.21 %	3 894	79,98 %
401400	FOURNISSEUR	F4YPE01000	YPER	10	0.21 %	3 904	80,18 %
401000	FOURNISSEUR	F0EGR01000	EARL EGRON VALEE	9	0.18 %	3 913	80,37 %

COMPTE NUM	COMPTE LIB	COMPAUX NUM	COMPAUX LIB	Total des mouvements créditeurs du fournisseur analysé	Pourcentage	Solde du compte	Total cumulé des achats TTC	Poids cumulé en % du total des fournisseurs
401109	FOURNISSEURS SYSTÈME U	CN	CENTRALE NATIONALE	34 005 801,14	47,93 %	1 815 928,45	34 005 801,14	47,93 %
401200	FOURNISSEUR	F2LUC01000	LUCIE/SINERGY	10 122 859,67	14,27 %	299 117,58	44 128 660,81	62,20 %
401400	FOURNISSEUR	F4IMM01000	SCI IMMOCHAR	5 191 529,54	7,32 %	0,00	49 320 190,35	69,51 %
401400	FOURNISSEUR	F4FIN01000	SARL FINANDIS	5 061 661,32	7,13 %	0,00	54 381 851,67	76,65 %
401109	FOURNISSEURS SYSTÈME U			2 713 782,88	3,82 %	0,00	57 095 634,55	80,47 %
401400	FOURNISSEUR	F4MUS01000	MUSTIERE/FORD	2 476 712,46	3,49 %	0,00	59 572 347,01	83,96 %



Outil de diagnostic

COMPTENUM	COMPTELIB	COMPAUXNUM	COMPAUXLIB	Factures	Pourcentage	Total cumulé des factures	Poids cumulé en % du total des clients
411000	CLIENTS			397	8.62 %	397	8,62 %
411100	CLIENTS			357	7.75 %	754	16,37 %
411000	CLIENTS	COLOC02000	CLIENTS LOCATION SINISTRE	187	4.06 %	941	20,43 %
...							
411100	CLIENTS	C1EDE01000	EDENRED CARTE TR	133	2.89 %	1 074	23,31 %
411000	CLIENTS	COFELD01000	LOW COST FELLER PATRICK	12	0.26 %	3 678	79,84 %
411000	CLIENTS	COGOU01000	LOW COST GOUIN NICOLE	12	0.26 %	3 690	80,10 %

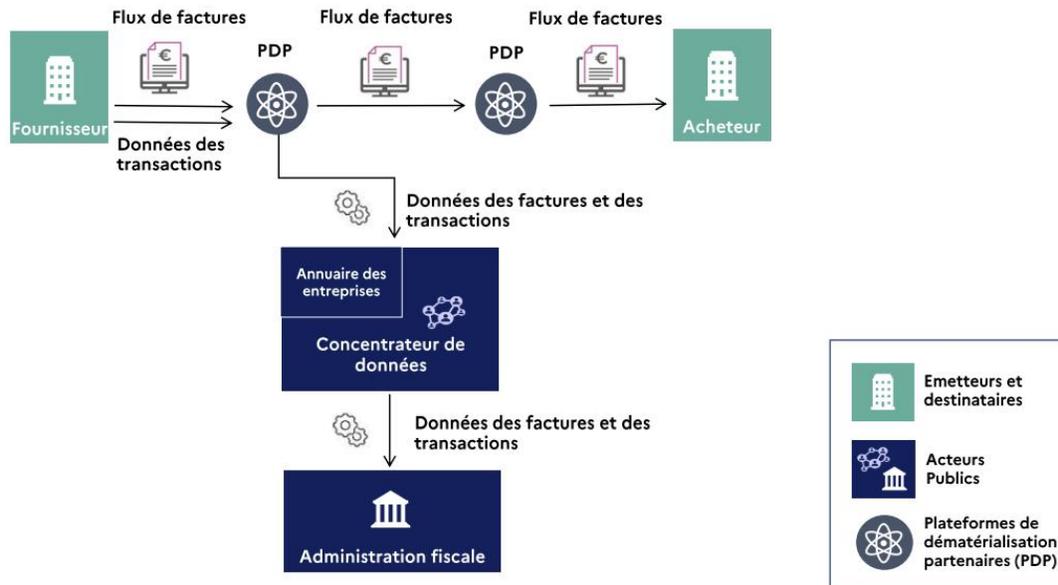
COMPTENUM	COMPTELIB	COMPAUXNUM	COMPAUXLIB	Total des mouvements débiteurs du client analysé	Pourcentage	Solde du compte	Total cumulé des achats TTC	Poids cumulé en % du total des clients
411000	CLIENTS			6 355 031,83	41,77%	0,00	6 355 031,83	41,77 %
411100	CLIENTS			6 221 926,43	40,90%	0,00	12 576 958,26	82,67 %
411000	CLIENTS	COGUE03000	GUER COET AUTOMOBILES	350 000,00	2,30%	-18 500,00	12 926 958,26	84,97 %
411100	CLIENTS	C1FRA01000	*FRANCK TRANSPORT	170 745,21	1,12%	16 056,97	13 097 703,47	86,10 %



Outil de diagnostic

Analyse des circuits de facturation et d'encaissement

Pour rappel



Analyse des circuits de facturation et d'encaissement

- **Analyse des spécificités de l'activité** de votre client
- **Préconisations des circuits possibles** sur la base d'un questionnaire approfondi (logiciels utilisés, modèles de caisse, etc.)
- **Analyse reposant sur des critères objectifs** : indépendance, réversibilité, tarification, etc.



Outil de diagnostic

confero



Diagnostic de conformité Facturation électronique



Rapport de synthèse

Société [...]
Exercice clos le JJ/MM/AAAA

SAS au capital de 359 487 € - 17 rue des Tournelles, 75012 Paris, RCS Paris
Tel : 01 92 69 47 98 - N° Siret : 81356388721964 - N° TVA : FR954687342 - APE 7014Z
e-mail : contact@edokial.com

©2024 e-Diag by Confero - Tous droits réservés - Confidentiel

Diagnostic à la réforme de la facturation électronique (e-invoicing et e-reporting)

Sommaire

SYNTHÈSE DE VOTRE SITUATION

1 Informations générales.....	3
2 E-invoicing et E-reporting des données de transaction.....	3
3 E-reporting des données de paiement.....	3

ANALYSE DÉTAILLÉE

1 E-invoicing et e-reporting des données de transaction.....	4
1.1 Assujettissement à la TVA.....	4
1.2 Localisation.....	4
1.3 Spécificités liées à l'activité.....	4
2 E-reporting des données de paiement.....	5
2.1 Analyse du e-reporting des données de paiement.....	5
2.2 Analyse des flux de paiement.....	5
2.2.1 Acomptes.....	5
2.2.2 Avoirs nets de taxe.....	6
2.2.3 Escomptes.....	6
2.2.4 Bons cadeau.....	6
2.2.5 Paiements partiels.....	6
2.2.6 Impayés.....	7
3 Conservation et archivage des factures.....	7
3.1 Classement des factures.....	7
3.1.1 Factures d'achat.....	7
3.1.2 Factures de vente.....	7
3.2 Analyse approfondie.....	8
3.2.1 Obligations comptables et commerciales.....	8
3.2.2 Obligations fiscales.....	9
4 Analyse approfondie des achats et ventes.....	10
4.1 Achats.....	10
4.1.1 Gestion des factures d'achat.....	10
4.1.2 Achats internationaux.....	10
4.1.3 Notes de frais.....	11
4.1.4 Tickets de péage.....	11
4.2 B) Ventes.....	11
4.2.1 Ventes et recettes BtoB.....	11
4.2.2 Ventes et recettes BtoC.....	11

CONCLUSION

confero

Page 2 sur 18

©2024 e-Diag by Confero - Tous droits réservés - Confidentiel



Outil de diagnostic

Les avantages

Pour le client

- **Sécurité** juridique et fiscale
- **Amélioration des process** d'achat, de vente : mise en place du meilleur circuit de facturation et d'encaissement
- **Recentrage** sur son cœur de métier
- **Amélioration de l'expérience consommateur avec** une proposition de nouveaux services :
 - ❖ Tickets dématérialisés
 - ❖ Justification fluidifiée des dépenses professionnelles

Pour le prestataire

- Préparation des clients à la réforme : **bilan de conformité personnalisé**
- **Analyse exhaustive** de la réforme reposant sur des **sources fiables** : Légifrance, BOFIP, Revue Fiduciaire
- **Gain de temps** : diagnostic TPE en moins d'une heure
- **Outil collaboratif** :
 - ❖ Gestion des droits
 - ❖ Notes internes
 - ❖ Insertion de PJ

Le diagnostic : un prérequis au passage à la facturation électronique



Conclusion

N'attendez pas et préparez vos clients dès maintenant !

Quelques constats



Un diagnostic s'impose, voire une gestion de projet **qui doit démarrer dès que possible**



Les données requises ne sont pas toujours disponibles à temps et au bon format



Tous les systèmes ou applications ne sont pas prêts...et peuvent évoluer d'ici à 2026/2027



Chaque type de caisse a son format* et son interprétation du Z ce qui complique la collecte et l'agrégation



La saisie manuelle sera chronophage mais l'automatisation des traitements est conditionnée par la capacité à connecter, lire et vérifier les différents systèmes





Contact

 01 81 72 34 71 | 06 76 89 72 24

 mlg@confero.fr ; ty@confero.fr

 www.confero.fr



Merci pour votre
attention